

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services * }	FD		FE		FF		
		FG	251 106	FH		FI	251 106	250 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	251 106	FK		FL	251 106	250 000
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	251 109
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	106 105	93 403
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 660	1 981
	Salaires et traitements *					FY	90 081	103 054
	Charges sociales (10)					FZ	37 040	42 774
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { (- dotations aux amort. (dont montant de l'amort. du fonds de commerce (en application de - dotations aux provisions *)	HS				GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	0	0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	234 886
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	16 223	8 789
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	31 934	428 147
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	31 934	428 147
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	33 077	37 247
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	33 077	37 247
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 143	390 900
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	15 080	399 689

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2J2N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 862
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 862
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	20 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	20 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-10 138
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-13 480
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	283 043
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	254 483
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	28 560
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	31 105
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J2N		Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12					
Adresse de l'entreprise : 131 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE		Durée de l'exercice précédent * : 12					
Numéro SIRET * 81395904600018		Néant <input type="checkbox"/> *					
				Exercice N clos le, 31/12/2023	Exercice N-1 clos le, 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fond commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 754	1 754	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	Immobilisations Financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	811 601	811 601	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI				
Total (II)		BJ	BK	813 355	1 754	811 601	811 601
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Créances	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	301 327	301 327	384 000
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 946 396	1 946 396	1 493 030
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	CE	161	161	161
Disponibilités		CF	CG	58 325	58 325	619 588	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			42 556	
	Total (III)	CJ	CK	2 306 208	2 306 208	2 539 335	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
Total général (I à VI)		CO	1A	3 119 564	1 754	3 117 810	3 350 937
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) part à plus d'un an :	CP	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J2N		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :53.670.....)	DA	53 670	53 670	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	690 474	690 474	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 367	5 367	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	700 891	311 340	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 560	389 551	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 478 961	1 450 402	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	46 644	90 426	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 450 793	1 608 688	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	31 956	100 507	
	Dettes fiscales et sociales	DY	109 454	100 914	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 638 848	1 900 535		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 117 810	3 350 937		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 635 072	1 854 073		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	182	14		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2J2N
Société par actions simplifiée
au capital de 53 670 euros
Siège social : 131 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE
813 959 046 RCS NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 28 559,92 euros en totalité au compte "autres réserves".

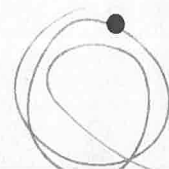
Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidence

2J2N
131 Avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31/12/2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

2J2N

A l'Assemblée Générale,

1 - OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation de la réserve

A la clôture de l'exercice, les titres de participation FINANCEZMOI, LA FAMILLE DES 8, GRIDKY et PRECONYS n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation.

Si les dépréciations que nous avons estimé nécessaire avait été enregistrées, les titres de participation figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2023 seraient inférieurs de 276 781 euros et le bénéfice de l'exercice après impôt sur les sociétés serait diminué de 207 586 euros.



Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

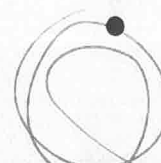
Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3.3.1 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la cession de 100% du capital social à la société ODEON BIDCO.

3 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 811 601,48 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage ou de marché selon les modalités décrites dans la note « 2.2.2 Immobilisations financières » de l'annexe.

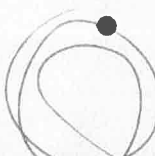
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

4 - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne nous ont pas été communiqués dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes.



5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

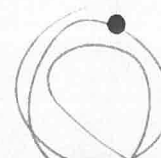
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.




Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

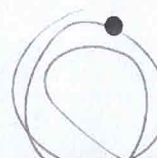
Fait à VANNES CEDEX, le 21/06/2024

QANTALIS AUDIT



Représentée par Vincent BREDOUX

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

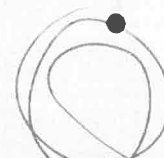


ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



2J2N

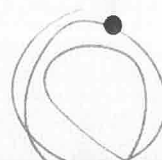
DOCUMENTS FINANCIERS AU 31/12/2023

Bilan

Compte de résultat

Annexe

—



BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dév.				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outils ind.				
Autres immobilisations corporelles	1 754,00	1 754,00		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)	811 601,48		811 601,48	811 601,48
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés (2)				
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL (I)	813 355,48	1 754,00	811 601,48	811 601,48
STOCKS				
Matières premières				
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Av. et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	301 326,78		301 326,78	384 000,00
Autres créances	1 946 395,55		1 946 395,55	1 493 030,28
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	160,65		160,65	160,65
Disponibilités	58 325,06		58 325,06	619 588,49
Charges constatées d'avance				42 555,70
TOTAL (II)	2 306 208,04		2 306 208,04	2 539 335,12
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	3 119 563,52	1 754,00	3 117 809,52	3 350 936,60
(1) Dont droit de bail			à moins d'un an	à plus d'un an
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an				811 601,48
Clause réserve propriété sur immobilisations				
Clause réserve propriété sur créances				
Clause réserve propriété sur stocks				

BILAN PASSIF

Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	53 670,00	53 670,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	690 474,00	690 474,00
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	5 367,00	5 367,00
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	700 890,52	311 339,66
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	28 559,92	389 550,86
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 478 961,44	1 450 401,52
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	46 644,37	90 425,74
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 450 792,98	1 608 687,87
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 956,28	100 507,37
Dettes fiscales et sociales	109 454,45	100 914,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III) (1)	1 638 848,08	1 900 535,08
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	3 117 809,52	3 350 936,60
RENOIS		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 635 071,74	1 854 072,57
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue sur biens		
Production vendue sur services	251 105,65	250 000,00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	251 105,65	250 000,00
Production stockée (intermédiaire, en cours, finie)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises/Amortissements, provisions transferts charges		
Autres produits (1)	3,30	1,87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)	251 108,95	250 001,87
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (plus droits de douane)		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	106 104,74	93 402,79
Impôts, taxes, versements assimilés	1 659,92	1 981,41
Salaires et traitements	90 081,19	103 054,46
Charges sociales	37 040,42	42 773,82
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations - dotations amortissements		
Sur immobilisations - dotations aux provisions		
Sur actif circulant - dotations aux provisions		
Pour risques et charges - dotations aux provisions		
Autres charges (3)	0,17	0,13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)	234 886,44	241 212,61
RÉSULTAT EXPLOITATION (I - II)	16 222,51	8 789,26
OPÉRATION EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Autres valeurs immobilières, créances actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	31 934,03	428 146,58
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	31 934,03	428 146,58
TOTAL DE LA PAGE	48 156,54	436 935,84

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
REPORT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE	48 156,54	436 935,84
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotation financière aux amortissement et provisions		
Intérêts et charges assimilées	33 076,62	37 246,83
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	33 076,62	37 246,83
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-1 142,59	390 899,75
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	15 079,92	399 689,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		9 861,85
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		9 861,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		20 000,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		20 000,00
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-10 138,15
Participation salariés		
Impôts sur les bénéfices (X)	-13 480,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	283 042,98	688 010,30
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	254 483,06	298 459,44
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total produits - charges)	28 559,92	389 550,86

RENOIS

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à LT
- (2) Dont produits de locations immobilières
- (2) Dont produits d'exploitation afférents aux exercices antérieurs
- (3) Dont crédit bail mobilier
- (3) Dont crédit bail immobilier
- (4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs
- (5) Dont produits concernant les entreprises liées
- (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire ou dégressif sur 20 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 5 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- agencements : linéaire sur 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.2 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.3 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.4 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière compte tenu du caractère non significatif.

2.2.5 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/01/2023. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont 2J2N, EUODIA FINANCE, EUODIA COURTAGE, PRECONYS, LA FAMILLE DES 8 et FINANCEZMOI. La société tête de groupe est 2J2N.

Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 754,00			1 754,00
Immobilisations financières	811 601,48			811 601,48
TOTAL	813 355,48			813 355,48

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 754,00			1 754,00
TOTAL	1 754,00			1 754,00

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 247 722,33 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	301 326,78	301 326,78	
Autres	363 052,85	363 052,85	
Groupe	1 583 342,70	1 583 342,70	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	2 247 722,33	2 247 722,33	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :



- Clients produits non facturés	300 000,00
- Charges constatées d'avance	
TOTAL	300 000,00

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 5 367 actions, d'une valeur de 10,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2022 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		1 060 850,66
Résultat de l'exercice précédent (2022)	389 550,86	
- distribution dividendes		
Montant à affecter aux capitaux propres	389 550,86	
- réserve légale		
- autres réserves		389 550,86
- report à nouveau		
Autres mouvements des capitaux propres		
- primes d'émission, de fusion		
- augmentation du capital		
- autres (à détailler)		
Montant des capitaux propres au 31/12/2023 avant résultat		1 450 401,52
- résultat de l'exercice		28 559,92
Montant des capitaux propres au 31/12/2023 après résultat		1 478 961,44

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 1 638 848,08 €. Il comprend à hauteur de 1 497 437,35 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	1 493 661,01
- à plus d'un an et cinq ans au plus	3 776,34

Toutes les autres dettes d'un montant de 141 410,73 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Néant.

3.2.4 - Frais de recherche et de développement

Néant.

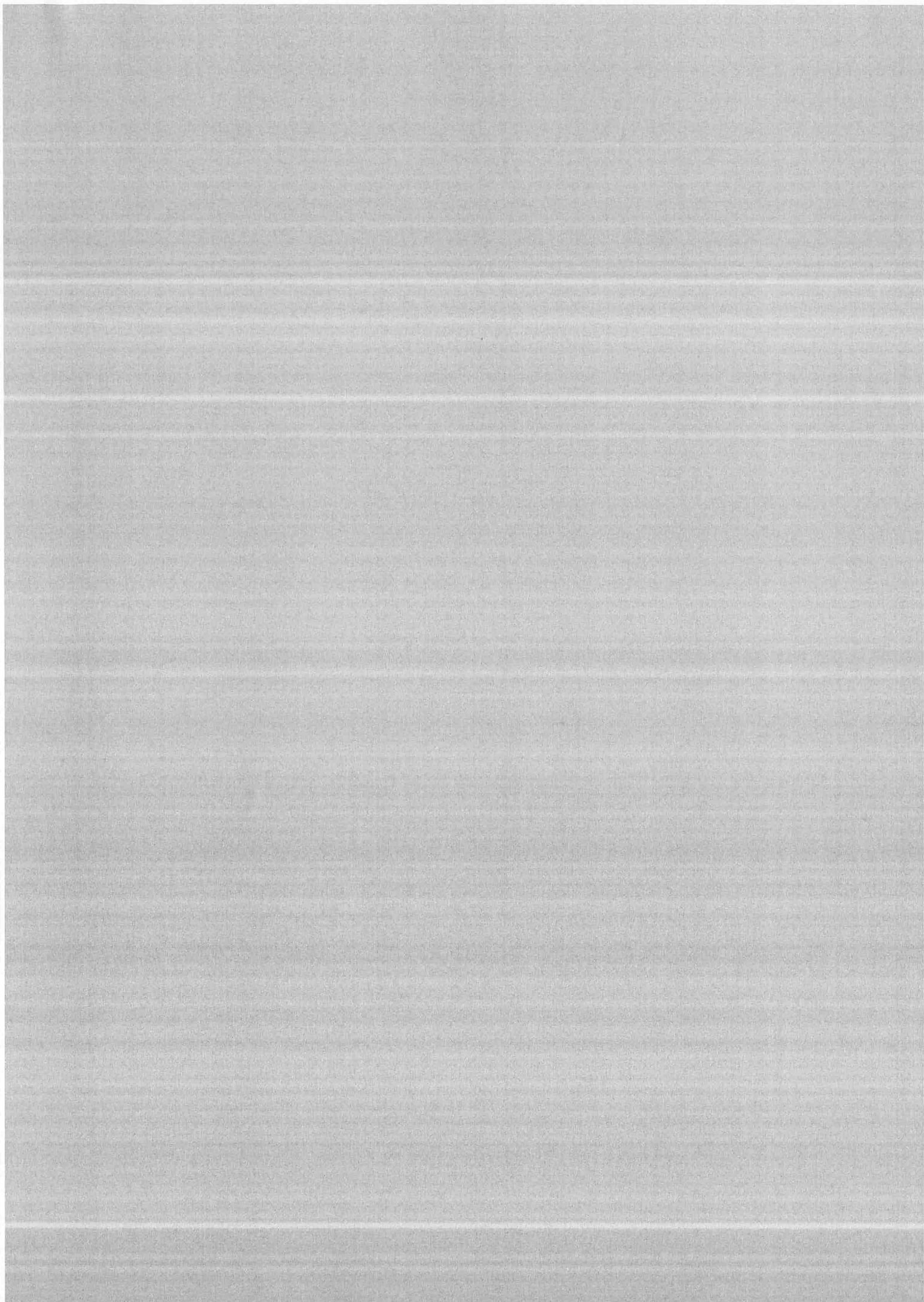
3.2.5 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	181,86
- Fournisseurs factures non parvenues	26 302,14
- Clients avoirs à établir	
- Personnel charges à payer	9 573,22
- Organismes sociaux charges à payer	3 302,35
- Autres dettes	
- État charges à payer	
TOTAL	39 359,57

3.3 - Engagements financiers et autres informations

3.3.1 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

En février 2024, 100% du capital social du groupe 2J2N a été cédé à la société ODEON BIDCO.

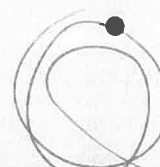


2J2N

131 Avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31/12/2023



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

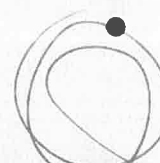
2J2N

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à VANNES CEDEX, le 21/06/2024

QANTALIS AUDIT

Représentée par Vincent BREDOUX

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique*

